



FFvolley

COMMISSION FEDERALE OUTDOOR
PROCES-VERBAL N°3 DU 1^{er} FEVRIER 2023
(Visioconférence)

SAISON 2022/2023

Présents :

Karim KHEMIRI-LEVY, Président

Camille CLAVREUL, Alexandra FERREIRA, Vincent ROCHE, Philippe SAGNARD, Malik WATTRELOT, membres

Assiste :

Patrice MARQUET (Directeur des Evénements FFvolley)

Ordre du jour :

- RPE Coupe de France
- RPE BVS
- Formules FBVS

RPE Coupe de France

Les thématiques abordées sont les suivantes :

- Nombre d'équipes engagées par club (2 actuellement).
- Obligation de participer ou non au 1^{er} tour.
- Avantages pour les équipes ayant accédé aux finales lors de la saison précédente.
- Mise en place d'une aide pour la CDF M13F au vu de l'annulation de la saison 2021/2022.
- Travailler sur un lien avec la Coupe d'Europe.

RPE BVS

Les points abordés sont les suivants :

- Une relecture du RPE va être faite afin d'éclaircir et/ou modifier certains articles.
- Autorisation d'augmenter les frais d'inscriptions pour permettre aux organisateurs de financer les arbitres en qualification, sous réserve que la Fédération ne prenne pas en charge les arbitres.
- Ajout du tableau de frais dans le cahier des charges d'organisation.
- Mise en place de S3 limité aux équipes ayant moins de 1000 pts d'inscriptions
- Aménagement ou application sur les conditions de participation aux WEVZA.

FORMULES FBVS

La commission propose les points suivants :

- Uniformisation des formules sportives pour les Séries 1
- Si le tournoi à lieu sur 3 jours avec 4 terrains : 1jour de qualification ; 2 jours pour le tableau principal. Formule avec 16 équipes en qualifications et dans le tableau principal.
- Si le tournoi à lieu sur 2 jours avec 4 terrains ! ½ journée de qualification ; 1 jour et demi pour le tableau principal. Formule à 12 équipes en qualifications et dans le tableau principal.
- La formule pourra être adaptée, en fonction du nombre de jours et de terrains disponibles, sous réserve de communication 8 mois avant la compétition et sous réserve de validation de la CFO en amont.
- Mise en place de l'arbitrage sur tous les matchs de qualifications
 - La gestion financière sera à la charge des organisateurs (cf. RPE BVS) dans le cadre de l'augmentation possible des frais d'inscriptions.
- Suppression de la réunion technique : non obligatoire, à tester sur la base du volontariat en 2023
 - Préalable : Paiement en ligne via Hello Asso qui fera office de confirmation d'inscription.
 - Les formules, l'ordre des matchs et les rencontres seront partagé après la confirmation des tableaux.
 - L'émargement sera électronique ou pourra se faire en décalé sur place.

Afin de mettre cela en place, la commission réfléchit à la meilleure manière pour les organisateurs de faire passer le message aux athlètes, la piste d'un livret d'accueil est évoquée. Il faudra également faire une mise à jour sur les jokers médicaux et définir s'il peut y avoir des lucky looser. La question de la clôture et de la gestion des cas hors délai est posée.

- Championnat de France Mixte : la commission préconise de rester sur le format du Challenge de France pour la saison 2022/2023.
- Pour la saison 2023/2024, une piste de réflexion est ouverte pour permettre aux organisateurs de proposer des Séries 1, pour ensuite créer une offre Championnat de France. Le sujet sera à aborder lors de l'AG en juin.
- Les sujets à aborder pour l'AG de juin (2024) sont les suivants :
 - Série 1 et Championnat de France Mixte.
 - Calendrier de compétitions à avancer.
 - Championnat hivernal.
 - Suppression de la réunion technique pour les Séries 1.
 - Augmentation du price money pour les Série 3 – 150.
 - Offre 3x3.
 - Offre 4x4

Fin de la réunion

Le Président de la CF Outdoor
Karim KHEMIRI-LEVY